L'ABEILLE.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 13 OCTOBRE 1837.

DESSÈCHEMENT DES MARAIS—No. 2

[illegible] à faire ressortir les avantages que la Compagnie de dessèchement avait déjà produits, et ceux qu'une expérience récente promettait encore de lui faire; nous étions loin de nous attendre que ceux-là même qui devaient recueillir le plus de fruit des travaux du dessèchement, en deviendraient les plus acharnés opposans. La machine fonctionnait à grand renfort de vapeur; l'ingénieur aussi [illegible] calculait des lignes, les pouces, les pieds, de la bataille des eaux, et se félicitait d'un succès inespéré, il n'avait moins aux doigts qu'il avait mérités, qu'au bien qu'il allait produire dans ces marais fangeux une application heureuse des lois de l'hydraulique! [illegible], cet imprévu jadis par un événement en furie, qui appartenait rendue à l'agriculture et à l'industrie; il voyait la puissance du génie luttant contre des masses d'eaux de 16 pieds de profondeur, et le marais d'Orléans ne lui semblait plus qu'une flaque d'eau facile à franchir. Hélas! Quel ne fut pas son désappointement, lorsque l'examen de son échelle lui démontra que l'eau qui avait baissé la veille de 18 pouces dans le courant du jour, était tout au plus demeurée stationnaire pendant la nuit. Il avait beau chercher, examiner, le pauvre ingénieur! Il avait beau se rendre compte des forces agissantes: se rappeler tous ses calculs cubiques, algébriques et autres; toujours était-il que le dessèchement n'était plus qu'un songe et qu'une flaque d'eau redevenait la mer d'Harlem.

Cependant, comme la persévérance est la vertu du génie, l'ingénieur, parcourant ses lignes, finit par découvrir que l'on avait renversé à dessein un batardeau fait pour suspendre momentanément le courant d'un canal ouvert au versant des eaux de l'extrémité du faubourg Marigny. Tout aussitôt, travailleurs d'accourir pour se mettre à l'œuvre; mais, ô rencontre imprévue! Plusieurs gens armés s'opposent au rétablissement du batardeau, et menacent de faire feu sur ceux qui le tenteront. Vainement, l'ingénieur se rend sur les lieux; vainement, il démontre la nécessité de diminuer la masse envahissante des eaux, jusqu'à ce que la machine ait fait suffisamment baisser le niveau de celles de la section en dessèchement! Tout est inutile; et le pauvre ingénieur est contraint à voir compromettre des succès, à voir persister l'inondation chez eux là même dont elle couvrait les terrains.

C'est une belle chose que la liberté; mais, c'est une chose bien dangereuse, et bien ridicule, que la liberté telle que l'entendent les *Lynchers*. Voyez plutôt ici le génie aux prises avec l'ignorance; et la Compagnie du dessèchement forcée de voir, les bras croisés, les eaux regagner ce qu'elles avaient perdu; et qui pis est, réduite à entendre les clabauderies de tous ceux qui l'accusent d'insouciance dont l'unique cause est dans la manie frénétique de quelques gens pour qui le génie est lettre close, pour qui la raisonne [illegible] chanson. Morbleu, Messieurs, faites sauter les [illegible], mais non pas les bâtards d'eau; versez des rouges-bords, mais non pas des flots dévastateurs! "Faites des perruques, faites des perruques," disait Voltaire à un perruquier qui voulait donner dans la tragédie; et vous, au nom du Ciel, soyez plutôt maçons si c'est votre talent," mais ne faites pas du génie vous n'y entendez rien.

Il est à croire que *Lischiens* se sera calmé; que les irritations, comme les inondations, auront repris leur niveau; c'est pourquoi nous nous dispensons de nous occuper plus sérieusement d'une si pitoyable affaire!

Nous lisons dans la Gazette de Pensacole, que cette ville a éprouvé l'ouragan du 7 de ce mois, à l'exception de la goëlette Roebuck, qui a beaucoup souffert, il n'est fait mention d'aucun désastre.

Le navire Erie, parti du Hâvre le 23 août, était arrivé à New-York le 5 de ce mois, à une heure trop avancée pour permettre aux journalistes de pouvoir en publier les nouvelles. Nous les recevrons aujourd'hui, si le courrier arrive.

NOUVELLES D'EUROPE,
du 2 de septembre.

Par la malle express d'hier nous avons reçu nos correspondances régulières des différentes villes du nord. Le navire *England*, parti de Liverpool, le 2 de septembre, était arrivé à New-York le 5 de ce mois, apportant des nouvelles jusqu'au jour de son départ.

En Angleterre, le marché aux cotons avait encore subi une amélioration de 1/8 à 1/4 d. par livre.

Le roi et la reine de Belgique, étaient arrivés à Windsor, dans la soirée du 30 août, pour rendre visite à leur nièce la reine Victoria.

Des lettres de Paris annoncent, comme certain qu'un "Conseil des ministres" dans lequel se trouvait présent le duc d'Orléans, avait eu lieu, et que l'expédition contre Constantine avait été positivement décidée.

La santé du prince de Metternich était dans un état alarmant.

M. Stevenson, ministre des Etats Unis est arrivé de Ramsgate à Liverpool.

Les dernières nouvelles d'Espagne sont défavorables à la cause de la reine.

D'après les nouvelles de Liverpool, la vente du coton est plus animée que jamais. Pendant l'avant dernière semaine, 40,000 balles ont changé de mains; pendant la dernière, ce nombre s'est élevé à 47,000. Ce chiffre donne une proportion de près de 8000 balles pour six jours consécutifs, plus de 30 pour cent audessus du terme moyen. Cette activité extraordinaire provient du petit approvisionnement des manufacturiers et de l'impression que les prix ont atteint leur minimum. Les nouvelles des districts manufacturiers continuent à être favorables; les approvisionnemens diminuent tous les jours, l'argent devient plus abondant et les affaires s'activent. Le coton a augmenté près de deux cents par livre, le fer de 25 sch. par tonneau et le plomb annonce une prochaine amélioration. Cerfaits nous font espérer que la crise est passée et que l'avenir sera plus favorable au commerce.

S'il faut juger de l'état des affaires par la situation de la Banque d'Angleterre, elles commencent à reprendre quelque activité. D'après le tableau que publie la "Gazette", la circulation a augmenté pendant le mois qui se termine le 29 août, de 603,000 liv. sterling, et les dépôts de 999,000 livres et les espèces en caisse de [illegible].

FRANCE

Un article publié dans le *Courrier Français* sous la date de Toulon du 17 fait mention d'un mouvement naval très important que le gouvernement français se disposait à faire. Un ordre télégraphique avait été reçu le 18 pour rappeler en cas de départ, l'escadre de l'amiral Gallois et ramener à bord les équipages, afin qu'ils puissent remettre en mer au premier signal. Le Trident, navire de ligne, a aussi reçu l'ordre de se tenir prêt à partir immédiatement. L'escadre de l'amiral Gallois, consistant dans le Jupiter, Santi-Petri et le Trident avait positivement mis à la voile en se dirigeant dans l'ouest; le secret le plus grand était gardé quant au but de sa destination. On présumait cependant, d'après le départ du steamer Styx, qui se rendait positivement à Bône, et du Ramier pour Alger, que l'escadre en question n'était pas destinée pour l'Afrique.

Les négociations entamées par le général Damremont ont échoué devant la hauteur et l'obstination [illegible], bey de Constantine. Malgré le grand nombre de malades qui affaiblit les cadres de l'armée française, l'expédition a été résolue. Des renforts vont être expédiés au général Damremont et les amiraux Gallois et Lalande ont reçu ordre d'aller bloquer Tunis, où doivent être débarquées des troupes envoyées de Constantinople au secours de Constantine.

Les décès occasionnés à Marseille par le choléra, s'élevaient, au 24 août, à 59.

Le Courrier Français dit, que des rapports qui font circuler certains journaux sur la décision du conseil de cabinet qui aurait été contre la dissolution de la Chambre des députés n'étaient pas fondés. La dissolution au contraire est moralement décidée; mais au cune mesure formelle n'aura lieu avant le mois prochain. Le gouvernement s'occupe sans relâche à obtenir les informations qu'il désire des départemens, sur la convenance de dissoudre en ce moment. On pensait que les élections auraient lieu du premier au 15 novembre et non pas dans le mois prochain comme on l'avait d'abord pensé.

Un journal de Londres du 31 août dit: "Comme l'opposition, tant des libéraux que des légitimistes considère la dissolution de la chambre des députés en France, comme décidée; le *Courrier Français* d'un côté et la *Gazette de France* de l'autre annoncent à leurs partis respectifs que des commissions d'élection centrale sont sur le point de se former afin de soutenir les élections de leurs candidats respectifs.

La mauvaise réception faite à Bordeaux au duc De cazes a été seulement pour cause la part qu'il avait prise à la chambre des pairs sur la liberté du commerce.

Les journaux de Toulon et ceux de Paris de mardi dernier assurent positivement que tout espoir d'arrangement amical avec Achmet Bey de Constantine est détruit; et qu'une nouvelle expédition sur cette ville doit immédiatement avoir lieu. La flotte française, partie sous le commandement de l'amiral Gallois se dirige à, ce que l'on pense sur Tunis, afin d'empêcher la flotte turque qui s'y rend de porter aucun secours à Achmet.

ESPAGNE.

Un exprès est arrivé de Paris à Londres, apportant une nouvelle télégraphique en date de Bayonne du 23 août, qui annonce la résignation du ministère espagnol. Un décret royal du 18, nomme le nouveau cabinet, qui est formé comme suit:

Espartero, président du conseil; Don Pedro Chacon, ministre de la guerre et [illegible] Ilardezi, ministre d'Etat; Vadillo, ministre de l'intérieur; Salvato, de la justice; Pizarro, des finances et le général San Miguel, de la marine, ad interim. De tous ces membres du Cabinet, à l'exception de Baldazi.

Les nominations des membres d'Espartero semblent avoir été faites seulement pour la forme et pour donner à son autour un lustre factice d'activité, car de tous ces personnages nommés aucun n'est véritablement un seul recommandable par ses talens, ses connaissances ou son énergie. Cependant le cabinet ne paraît pas avoir été complet aux dernières nouvelles.

La tranquillité règne à Madrid. Don Carlos était dans les environs des Camarillas le 23.

[illegible] on attend un général [illegible] nouvel [illegible] qui [illegible] de son [illegible] le [illegible] considéré comme étant maintenant sous gouvernement.

On a reçu à Londres des lettres de Madrid jusqu'au 21 août. On disait que M. Mendizabel luttait avec énergie contre le complément du nouveau ministère. M. Vadillo avait déclaré positivement qu'il ne voulait pas accepter sa place, et sur l'observation très convenable faite par le général Espartero, que son devoir de commandant en chef de l'armée d'opération était incompatible avec les fonctions de président du conseil, on dit que la reine chercha en vain une personne convenable pour occuper ce poste important.

On pensait néanmoins qu'Espartero accepterait le département de la guerre, et M. Salvato celui de la justice. Les Cortès paraissent hostiles à la nouvelle administration. D'un autre côté le désordre était au comble dans l'armée, et Espartero avait perdu une grande partie de son influence sur les troupes, qui dernièrement ont commis des excès révoltans dans le voisinage de la capitale.

On n'avait pas reçu de nouvelle récente du général Mendez Vigo, et le général Oraa avait été au gouvernement qu'il était en vue de l'ennemi et qu'il attendait une occasion favorable pour livrer bataille. On disait que les officiers suspects de la brigade de Van Halen avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs. Le général Albuin avait attaqué le 16 une bande du parti carliste près de Tolède, et leur avait tué 35 hommes et fait quelques prisonniers.

Le Temps (journal de Paris) représente la situation des affaires à Madrid comme désespérée, et dans l'hypothèse de l'impossibilité de voir Espadero marcher contre la capitale, donne à entendre que les 3000 hommes de gardes récemment créés pour la protection de la reine, se réuniraient aux citoyens armés pour la défendre contre le général.

Les nouvelles de Saragosse vont jusqu'au 23. Don Carlos paraissait alors se diriger sur cette ville. Le 20 il est entré à l'Escurial, et de là s'est avancé sur Olète suivi de 3000 hommes. On disait même qu'il avait atteint Belchite.

Le Journal de Paris donne l'extrait d'une lettre de Palerme du 7, qui a été ouverte par la police napolitaine et ensuite envoyée à la poste avec ces mots: *aetta friere*, pour assurer qu'elle ne contient rien de suspect. Cette lettre donne de tristes détails sur les ravages occasionnés par le choléra; entre autres elle dit que sur une population de 180 mille habitans, 27,000 ont succombé dans l'espace de 25 jours et 1780 en un même jour. Il paraît que le vice-roi, sur le sort duquel il avait circulé des rapports contradictoires, a réellement été sacrifié par la populace furieuse qui, après l'avoir massacré de la manière la plus barbare, a traîné son corps par les rues et l'a ensuite écartelé.

Le Journal de Paris l'*Europe* contient la lettre suivante datée de Perpignan le 24 août: "Les Anglais sont, nous pouvons dire maîtres de Barcelonne. Le général Pastor a reçu ordre du gouvernement de Madrid de livrer aux Anglais le fort de las Atarazonas qui commande le port et une grande partie de la ville de Barcelonne. L'escadre stationnée devant Rosas et Alicante est très formidable et elle a à bord plus de 6000 soldats. La station de Barcelonne consiste en cinq vaisseaux de ligne et nombre de bâtimens inférieurs. Les exaltés de cette capitale sont enragés contre le baron de Meer qu'ils accusent de trahison. On disait que ce général a demandé un surcroît de 6000 hommes et $60,000 pour le mettre à même de continuer la guerre, et qu'il menaçait de se démettre si l'on n'accédait pas à sa demande. Le parti ultra-révolutionnaire était redoutable à Barcelonne, et l'on avait des craintes sérieuses sur la tranquillité de cette ville.

Les nouvelles d'Espagne, sous la date de Bordeaux, du 23 août, annoncent que Zariategui, s'était retiré avec toutes ses forces à Ségovia. Deux brigades du corps d'Espartero, avaient commencé leurs marches dans les environs de Madrid à Ségovia. Le gouverneur Baroca faisait mention, que le prétendant se trouvait le 16 avec ses troupes dans les alentours de Camarilles. Oraa, était parti le même jour de Cillas et marchait sur Verales; Buerens se dirigeait de Santa-Eulalia à Viziedo.

Dans la soirée du 13, la division d'Espartero, consistant en 11 bataillons, principalement de la garde et de la cavalerie, avait fait son entrée dans la capitale, et passé par le palais royal en présence de la reine et de sa mère, qui ont été saluées par les soldats de la manière la plus enthousiaste. Et bien que ces troupes aient parcouru dans cinq jours une distance de 200 milles, leur bonne tenue était remarquable, et leurs dispositions des meilleures.

Leurs forces effectives ne peuvent être moindre de 10,000 à 12,000 hommes.

Les nouvelles de Bayonne du 25, annoncent sous l'autorité des dépêches du général Urange, datées du 24, et reçues par la voie de Zugarramurdi, que le brigadier général Carliste Tarragual était campé à Vittoria le 23, à la tête de cinq bataillons d'infanterie, et un escadron de cavalerie, et que la garnison Christino de la place, s'était déclarée en faveur de don Carlos.

Le général Garcia marchait de la Solana sur l'Andoeillas et Gargar; Goni occupait le pays qui entoure Echauri. Un autre corps carliste fortifiait Oteiza et Castor avait coupé tous les acqueducs qui fournissent de l'eau à Castro de Urdiales. On présumait que le bataillon de la marine anglaise stationné à Passages s'en retournerait en Angleterre, et que la ligne de St Sébastien devait être tout-à-fait abandonnée.

Le MONDE, journal de Paris, sans couleur politique, contient l'annonce extraordinaire suivante, que nous soumettons à nos lecteurs, sans commentaires, parce que nous avons plus que des doutes sur son authenticité.

Les gazettes espagnoles ne nous sont pas parvenues aujourd'hui, mais voici ce que contient une correspondance qui ne nous a jamais trompé. "Nous présumons que les dépêches reçues hier, au département de l'intérieur, ont annoncé ces événemens décisifs.

Dans la matinée du 24, soixante e dix sept députés se sont assemblés et ont rédigé une pétition aux Cortès, demandant;

1o. La destitution de Christine, comme Reine Régente, lui laissant la faculté de rester avec sa fille, au nom de laquelle elle gouvernera une régence composée de cinq membres choisis par les Cortès.

2o. La mise en accusation des généraux Espartero, Lithera, Ribero, Vanhalen et généralement tous ceux qui ont participé au complot qui a renversé le ministère Calatrava.

3o. La réquisition de tous les Espagnols, depuis l'âge de 16 ans, jusqu'à 40.

4o. Le renvoi immédiat de tous les officiers du corps d'armée d'Espartero.

5o. L'établissement d'une commission extraordinaire, autorisé et à punir tous ceux qui s'opposeront au nouveau système de gouvernement.

Voici cependant sur quoi on peut ajouter foi:

Les cortès emploieront toute espèce de moyens pour déjouer les vues d'Espartero, dont la disgrâce paraît prochaine. L'armée ne trouvant plus en lui, l'idole de la représentation nationale, commence par le traiter avec le manque de respect; et comme l'hostilité de Calatrava, et de Mendizabal, n'est plus un secret, on discute sur sa punition dans les cercles politiques de la capitale. Espartero est un composé de bassesse et de sottise; s'il n'avait pas été un être vil il n'aurait jamais eu recours à une conspiration militaire pour renverser un gouvernement constitutionnel, en présence des représentans de la nation, et s'il n'avait joint la bassesse à la sottise, il n'aurait pas, après s'être avancé comme il l'a fait, laissé à ses représentans le pouvoir de le punir de son crime avant d'avoir joui des fruits de son ambitieuse entreprise. Il est dans la nature des êtres bas de tramer des actes criminels sans pouvoir les exécuter. Nous ne sommes pas en conséquence alarmé par les craintes exprimées par le *Temps* qui, sous l'autorité d'un bruit qui circulait annonçait comme probable une attaque réelle sur Madrid par le commandant en chef des Christinos. Espartero, trop faible pour rien tenter de ce genre, sachant, comme il en est convaincu, qu'il n'y a pas un soldat sous ses ordres qui ne passerait aux cortès.

Le bruit circulait à Paris, que Vittoria avait été prise par le chef Carliste Taraquol; les partisans du prétendant étaient les seuls qui ajoutaient foi à cette nouvelle. Vittoria, quoique étant la capitale d'une des provinces Basques, n'est pas une place forte: elle est située à une distance considérable de la mer. C'est là que la légion anglaise, commença à éprouver les contrariétés et les effets de la mauvaise foi ministérielle dont les suites fatales pendant son séjour en Espagne, sont si généralement connues.

Portugal.—Des nouvelles de Lisbonne reçues à Paris annoncent qu'à l'exception d'un changement partiel dans le ministère, la ville jouissait d'une grande tranquillité.

Le marquis de Saldanha, à la tête de 600 révolutionnaires, était à Coimbre, les progrès qu'il avait faits sur les frontières d'Espagne ont été arrêtés par un bataillon de ministériels. Les révolutionnaires sont toujours maîtres de Valencia.

Le vicomte Sá da Bandeira, premier ministre, était reparti pour Oporto pour se procurer des canons.

Le duc de Terceira, à la tête de 590 révolutionnaires ou chartistes s'était mis en route pour aller joindre le maréchal Saldanha et les chartistes. Des désertions considérables ont toujours lieu dans les troupes, et la cause de la révolution semble gagner.

ITALIE.

Les nouvelles de Milan du 18 août disent qu'à la réception de dépêches de Vienne, un officier supérieur et un membre du Commissariat ont été envoyés à Bologne afin de faire les préparatifs pour un envoi de troupes. Le gouvernement reçoit tous les jours un courrier spécial de Rome et de Naples. Des voyageurs dernièrement arrivés de Milan, disent que les troupes Napolitaines étaient bloquées dans les Appenins à Agnilio, et que toute communication était interceptée entre la capitale et cette province dont on présente la population comme extrêmement mécontente du gouvernement. Il était défendu en Lombardie, sous les peines les plus sévères de parler politique. Deux personnages, dont un avocat, ont été dernièrement emprisonnés à Milan pour avoir exprimé leur opinion. Le duc de Modène a définitivement adhéré, et ordonné la vente des biens de [illegible].

Une lettre de Bologne en date du [illegible] août adressée au Journal du Commerce, annonce que le [illegible] de cette ville était parti pour Rome le [illegible] qu'un régiment [illegible] était venu le remplacer le lendemain. Ce mouvement de troupes et le retour des lettres reçues à Bologne de Rome et de Naples a donné lieu [illegible]

[illegible] craignait que l'épidémie n'enlevât le dixième de la population de la Sicile. Le gouverneur de l'intérieur de la Calabre craint une révolte de la part des galériens de Cosenza et il a demandé un renfort de troupes: le gouvernement lui a envoyé 600 hommes.

Lucerne, 27 août. J'ai reçu ce matin une lettre écrite par un officier suisse au service du Pape; elle est datée de Ravennes le 17 août. L'extrait suivant pourra vous donner une idée de ce qui se passe ou de ce qui doit avoir lieu en Italie: Des insurrections ont éclaté sur divers points de l'Italie et les troubles de Sicile qui prennent une tournure sérieuse ont jeté l'alarme dans les Etats Romains, où l'on s'attend à chaque instant à des soulèvemens partiels. Notre régiment en garnison à Ravennes a été pourvu de cartouches à balles et a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher au premier signal. La peur du choléra a fait place à des craintes plus sérieuses, relativement à la politique. On peut considérer comme imminente des événemens qui doivent causer de nouveaux troubles en Italie. Quelque chose qui arrive nous ferons notre devoir et ne démentirons pas le caractère de loyauté et de bravoure attaché au nom suisse.

P. S. Notre régiment reçoit en ce moment l'ordre de marcher sur Forli d'où l'on doit expédier des détachemens sur différents points qui sont menacés de mouvemens populaires.

L'ordre est rétabli à Messine, à Syracuse et à Palerme. Le choléra s'est manifesté dans la Sardaigne.

SUISSE.

La Suisse a été ravagée par des tempêtes, dont les journaux donnent de longs détails. Dans plusieurs districts, la moisson et la vendange ont été détruites par la grêle; dans d'autres, la foudre a incendié des maisons et édifices publics; des torrens, soudainement grossis ont inondé ce pays. Les départemens de la France, limitrophes de la Suisse, les grands duchés de Bade et de Wirtemberg, ont aussi souffert à la même époque. Un grand nombre d'individus ont été emportés et noyés par les torrens. A Fribourg, à Sheaffouse, Argan et Barne, les vignobles ont été complètement dépouillés. Dans la forêt de [illegible], des arbres séculaires ont été déracinés par la violence du vent. —Le haut Emmenthal a souffert plus, sur une surface de cinq ou six lieues, que des débris d'arbres, de maisons, de granges et de ponts enlevés par les torrens. On estime la perte de ce seul district à plus d'un million de francs.

HANOVRE.

On peut regarder comme entièrement avortée la tentative de despotisme d'Ernest Ier. au Hanovre. Toutes les classes de la population se sont prononcées en faveur de la constitution. Il en résulte que l'on fera jouer au Roi une bien pitoyable scène de comédie. Il assemblera les Etats, leur proposera quelques modifications à la constitution, qu'ils rejetteront sans discussion; Si Majesté accédera aux vœux de son peuple et verra sa liste civile s'augmenter en manière de compensation.

Le roi de Hanovre a réclamé comme propriété de famille tous les diamans de la couronne d'Angleterre qui avaient été portés en Angleterre par son ancêtre George Ier. Les preuves de propriété résultent d'un inventaire fait à la fin de chaque règne, et par lesquels il est démontré que George Ier. à son accession au trône, ne trouva à Londres que peu de diamans de valeur minime; et d'un autre côté, des inventaires de la famille de Hanovre démontrent la quantité et la valeur des diamans transmis à George Ier. et qui assurent leur identité parfaite. D'après les réglemens de famille, ces diamans sont transmis avec la couronne aux héritiers mâles. Ce point n'étant pas contesté, ne peut occasionner aucune difficulté; la question repose entièrement sur des faits, et se résume à savoir, si les diamans actuels de la couronne d'Angleterre, sont réellement ceux apportés par George Ier. Il paraîtrait que rien n'est plus clair et les commissaires nommés pour s'enquérir de l'affaire ont trouvé la chose facile à décider.

RUSSIE.

L'Empereur de Russie a couru un danger réel, tandis qu'il assistait à des expériences d'artillerie pour faire sauter deux ponts. Au second essai, soit que la charge de poudre fût trop forte, ou que la distance à laquelle les spectateurs étaient placés fût mal calculée, l'explosion lança une énorme poutre et plusieurs autres fragmens à quelques pieds au delà de l'endroit où se tenait l'empereur. Un canonnier fut grièvement blessé.

DONALDSON, 7 Octobre.

SINISTRE.—Nous avons éprouvé ici un coup de vent que, sans exagération, on pourrait même qualifier d'ouragan. Le jeudi soir, 5 du courant, le temps était très couvert, il tomba pendant toute la nuit beaucoup de pluie, accompagnée d'éclairs et de tonnerre; le vent soufflait de l'est-sud-est. Le vendredi, vers les six heures du matin, le vent augmenta beaucoup et pendant toute la journée, il tomba une pluie très forte; vers le soir la pluie s'apaisa un peu, mais le vent augmenta de beaucoup en violence, et enfin, vers les huit heures du soir il soufflait d'une force épouvantable. Ce n'a été qu'avec le jour que nous avons pu juger par nous même des ravages qu'il a faits.

Dans Donaldson, toutes les barrières et jardins et la basse-cour ont été renversés, des cheminées abattues [illegible] la maison où est située notre imprimerie, nous avons compté onze arbres couchés sur la terre, de d'entr'eux (en lilas) a neuf pieds de circonférence. Toutes les embarcations qui se trouvaient sur le fleuve et principalement celles qui servaient aux ferrys sont en dérive dans le fleuve ou dans le bayou.

Nous n'avons pas encore entendu parler des dommages que doivent avoir éprouvé les récoltes, mais si nous nous en rapportons aux effets produits sous nos yeux, nous devons présumer que sur toutes les habitations où ce coup de vent s'est fait ressentir, la récolte quelle quelle soit, doit être perdue en grande partie. Aussitôt que nous aurons recueilli des renseignemens authentiques sur les ravages qu'a occasionné ce coup de vent, nous en ferons part à nos lecteurs.—*Ami des Planteurs*.

MUNICIPALITE No. 1.

Séance extraordinaire de Mercredi 11 Octobre 1837.

Le conseil s'est assemblé ce jour en séance extraordinaire, en vertu d'une convocation du maire, à la requête d'un grand nombre d'Aldermen.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal; les membres présens furent: MM. T. Duplessis, E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Armitage, Derrive, Faurès, Guillot, Wiltz, High, Armas, Lesseps, Cruzat, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval, Correjolles et Roy. 13.

Absents: MM. Bruslé, Morel et Fernandez.

MM. Tulane, Davis et Coquet sont absens par congé.

Sur motion l'absence de MM. Bruslé et Morel a été excusée.

Le secrétaire a informé le conseil que plusieurs Aldermen l'avaient requis de transmettre au trésorier la liste des membres absens à la dernière séance, afin qu'ils soient mis à l'amende de $25, conformément à la section 5 de la loi du 17 février 1831.

Sur motion de M. Correjolles, résolu que le conseil accorde pour cette fois la remise desdites amendes; et qu'à l'avenir le secrétaire devra régulièrement transmettre au trésorier la liste des membres absens sans congé, ou excuse valable conformément aux dispositions de la loi précitée.

Après lecture et approbation du journal des délibérations de la dernière séance,

Le recorder a annoncé que le conseil devait s'occuper avant toute autre matière de la résolution présentée par M T. Duplessis, dont la discussion a été interrompue par l'ajournement lors de la dernière séance.

Sur motion de M. Cruzat, résolu que ladite résolution demeure déposée indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal demandé sur cette question, a produit le résultat suivant: pour l'affirmative, MM. Guillot, Armas, Lesseps, Cruzat, Lambert, Canon, Préval, Correjolles et Roy 9 oui.

Pour la négative, MM. E Duplessis, Armitage, Faurès et Lefebvre 4 non.

M. Canon, avec la permission du conseil, a présenté la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles, a été adoptée.

Attendu que la fièvre jaune a considérablement perdu de son intensité dans les limites de la 1re. municipalité, et que les cas y sont maintenant fort rares; en conséquence il est résolu que l'ordonnance passée le 11 septembre dernier, relativement aux secours et aux soins médicaux à donner aux indigens attaqués de la fièvre jaune, soit et demeure rappelée.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à écrire aux médecins, pharmaciens et autres citoyens chargés de fournir des secours aux malades indigens dans le but de les informer que le conseil a abrogé la résolution sus-mentionnée.

L'appel nominal demandé par M. T. Duplessis, sur l'adoption de la 2me. section qui précède, a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative, MM. E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Faurès, Guillot, Armas, Lesseps, Cruzat, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval, Correjolles et Roy. 13 oui.

Pour la négative, MM. T. Duplessis, Wiltz, Armitage et High. 4 non.

Une motion de M. W. F. C. Duplessis, d'effacer du préambule les mots "*et que les cas y sont maintenant fort rares*" ayant été rejetée.

Ladite résolution a été finalement adoptée.

M. Cruzat, rapporteur du comité spécial, auquel avaient été référées les propositions de M. C. Guesnard, pour le carrelage des banquettes du Faubourg Tremé, a présenté un rapport accompagné d'une ordonnance intitulée "Ordonnance pour achever le carrelage des banquettes dans le faubourg Tremé.

Sur motion de M. Canon, ladite ordonnance devra être imprimée et mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

M. Préval, rapporteur du comité chargé de s'enquérir de l'emploi qu'a fait la Compagnie de Navigation du produit de la négociation des bonds de $100,000 endossés par cette municipalité, a présenté un rapport accompagné d'une résolution approuvant l'emploi fait de ces fonds par la compagnie.

M. Préval a en même temps soumis une liasse de pièces justificatives à l'appui du compte de la compagnie, lesquels documens lui ont été confiés avec promesse de les rendre aussitôt après leur examen par le conseil.

M. W. F. C. Duplessis a fait une motion de faire imprimer lesdits rapports, résolutions, ainsi que les pièces justificatives qui l'accompagnent.

M. Préval, a observé que ces pièces justificatives ne pouvaient être livrées à l'impression sans l'assentiment des personnes qui lui en avaient confié le dépôt; et il a demandé au conseil la permission de retirer provisoirement son rapport ainsi que les documens qui l'accompagnent.

L'appel nominal demandé par M. W. F. C. Duplessis, sur la question de savoir s'il serait permis à M. Préval de retirer les documens susdits, a produit le résultat suivant: pour l'affirmative, MM E. Duplessis, Armitage, Faurès, Armas, Lesseps, Cruzat, Lefebvre, Lambert, Canon, Préval, Correjolles et Roy. 12 oui.

Pour la négative, MM. T. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Guillot, Wiltz et High 5 non.

MM. Correjolles et Lesseps ont demandé et obtenu la permission de s'absenter de la séance pour affaires de la municipalité.

M. T. Duplessis, rapporteur du comité des incendies, auquel avait été référé de statuer sur une pétition de la Compagnie des Pompiers Louisiane No. 14, a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles, a été adoptée.

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à tirer sur le trésorier de la 1re municipalité en faveur du foreman de la compagnie des pompiers Louisiane No. 14, [illegible] à réparer une des pompes appartenant à [illegible]

[illegible]

Pour la négative, MM. T. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Armitage, Derrive, Faurès, Wiltz, High, Cruzat, Lambert, Canon, Préval et Roy. 12 non.

M. T. Duplessis rapporteur du comité des incendies auquel avait été référé de statuer sur la pétition de la compagnie des pompiers de l'Union, a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante laquelle après dispensation des règles a été adoptée. Résolu que le maire soit et demeure autorisé à tirer sur le trésorier de la 1re municipalité, pour une somme n'excédant pas deux cent piastres en faveur du foreman de la compagnie de l'Union. La dite somme devant être appropriée à réparer une des pompes appartenant à cette municipalité et maintenant hors de service lorsque la dite pompe sera réparée, elle devra être à la disposition de la dite compagnie des pompiers de l'Union, bien entendu que cette pompe devra être placée dans les limites de la 1re municipalité.

M. Préval a présenté la résolution suivante, laquelle après dispensation des règles a été adoptée avec une section additionnelle sous le no. 2 présentée par M. Cruzat, une section sous le no. 4 par M. Armas et une section sous le no. 5 par M. W. F. C. Duplessis.

1o. Résolu que le voyer de la ville est et demeure autorisé à faire un plan de division de terrain acheté de McDonough par la 1re. municipalité et situé rue Canal entre les rues Hôpital et Quartier.

2o. Résolu que ce plan de division devra être fait de manière à rendre la vente des terrains aussi avantageuse que possible aux intérêts de la 1re municipalité, et en outre le voyer devra présenter un mode de bâtisse uniforme sur toutes les façades de ce terrain.

3o. Il est de plus résolu, que le voyer devra faire un plan de division en terrains de l'emplacement où se trouvent situées les anciennes prisons.

4o. Il est de plus résolu que le voyer devra faire un plan d'un prolongement projeté de la halle aux légumes sur l'emplacement où se trouve maintenant située la pompe à feu appartenant à la 1re. municipalité.

5o. Il est de plus résolu que les plans ci-dessus mentionnés devront être soumis par le voyer à l'approbation du conseil.

M. Lambert a présenté la résolution suivante laquelle après dispensation des règles a été adoptée.

Résolu que le conseil recommande au comité des finances de prendre des mesures immédiates afin de faire payer le plutôt possible les salaires dûs aux membres de la garde de ville lesquels se trouvent maintenant dans le plus grand besoin.

M. Faurès membre du comité de finance a informé le conseil qu'il avait l'assurance que d'après les arrangemens pris par le trésorier, les paiemens seraient faits à la garde dans un délai de quarante huit heures.

M. Wiltz a présenté une résolution allouant à l'assistant du trésorier M. Lasserre une somme de $100 par mois au lieu de $50.

M. Canon a fait une motion d'y substituer un mode de salaire à raison de —— piastres par chaque millier de bons préparés et signés par l'assistant du trésorier.

Sur motion lecture a été faite d'une lettre du trésorier informant que le mouvement continuel de mise en circulation et de rentrée des bonds exigeait l'emploi d'un commis assistant dans son bureau.

Sur motion de M. Guillot ladite résolution a été référée à un comité spécial. MM. Wiltz, Guillot, et W. F. C. Duplessis ont été nommés de ce comité.

Sur motion de M. Cruzat et après dispensation des règles la résolution suivante présentée par lui comme substitut à une résolution de M. Correjolles, a été adoptée. Résolu que le trésorier soit autorisé à détruire en présence du contrôleur et d'au moins deux membres du comité de finances les bons de la municipalité qui sont ou qui pourraient être retirés de la circulation.

Il est de plus résolu que le contrôleur devra porter sur ses livres au crédit du trésorier les bons détruits ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Sur motion de M. W. F. C. Duplessis, et après dispensation des règles; résolu que le trésorier présentera à chaque séance du comité de finances un état des billets et autres sommes dues dans la quinzaine suivante.

Sur motion de M. E. Duplessis, après dispensation des règles et amendement de M. Armas; résolu que le voyer soit requis de se conformer dans un délai de 20 jours à l'ordonnance passée le 28 août dernier, ordonnant au dit voyer de construire un pont à travers la rue des Remparts à son intersection avec la rue Douane.

Il est de plus résolu que le voyer soit autorisé à requis de faire toutes autres réparations qu'après mûr examen il jugera nécessaire à l'intersection des rues Douane et Remparts, ainsi qu'à l'intersection des rues Bienville et Remparts.

Sur motion de M. Canon et après dispensation des règles:

Résolu que le comité des Améliorations soit chargé de s'enquérir de la possibilité de faire un échange de certaines propriétés nécessaires au prolongement et à l'ouverture de la rue Esplanade.

Sur motion de M. Préval et après dispensation des règles,

Résolu que la banque des Améliorations est et demeure autorisée à faire exécuter à ses frais et sous la surveillance du voyer de la 1re municipalité, une banquette en curb stones sur toute cette partie de la rue St. Louis qui se trouve en face du portique en marbre de la bourse, et à couvrir les gouttières des deux côtés de la rue en planches mobiles de manière à rendre commode et facile l'accès de cet établissement.

Après lecture faite d'une lettre de M. J. B. Pérault caissier de la banque des Citoyens, sur motion de M. Armas et après dispensation des règles:

Résolu qu'il soit permis à la banque des Citoyens de faire un empiétement de 21 pouces sur la banquette de la rue Toulouse sur la façade où l'édifice de la banque est maintenant en construction.

Sur motion de M. High la résolution suivante a été mise à l'ordre du jour a été adoptée:

Résolu que le rapport du juge Watts concernant l'élargissement projeté de la rue Bourbon soit imprimé en anglais et en français, et que les exemplaires en soient distribués aux membres du conseil.

Sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain 16 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme.
D. AUGUSTIN, secrétaire.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

43	balles Mississipi		12
65	do	Louisiane,	12½
53	do	do	12½
42	do	do	12½
30	do	do	12¼
21	do	do	12
18	do	do	11½
300			

New-York—7 heures et demie.

Ce qui suit vient d'être reçu à l'instant par le paquebot Erie, capitaine Funk, du Hâvre.

Revue du marché du Hâvre, du 23 août.

Coton—La demande s'est graduellement ralentie, et nous avons un plus fort approvisionnement que celui de notre dernière revue hebdomadaire. Nous n'avons point de changemens dans les prix à noter, ils se sont bien maintenus.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 3015 balles 1730 Louisiane, 924 à 109½—397 balles Georgie courte soie, 85 à 107½—157 Mobile 86 à 105f.

Les arrivages sont de 6406 balles—140 Louisiane, 4233 Georgie; 400 Maranham.

Existences au 31 juillet 78296 balles, desquelles 63889 E. Unis.

Arrivages au 26 août—73629—61918 balles E. Unis.

Extrait d'une lettre commerciale, datée du Hâvre, le 23 Août.

Ce matin le marché est plus animé, et les ventes s'élèvent à 2080 balles, sans changemens dans les prix. Les détenteurs continuent à se montrer désireux de réaliser: les qualités moyennes sont en demande, et obtiennent un prix proportionnellement plus élevé que les autres qualités.

Les os de baleine ont éprouvé une forte hausse. Les spéculateurs s'en sont emparés, et des ventes de cet article s'effectuent à 1f. 68½c. Les détenteurs en demandent 1f. 70.

Un lot de vieux cuivre de New-York s'est vendu à 1f. 74 centimes.

100 barils potasse de N. York à 810,1 à 43f.

Revue du Marché du Hâvre du 22 août.

COTON—Des transactions considérables ont eu lieu dans cet article depuis notre dernier rapport, et sans aucun changement dans les prix, qui n'ont été que fermement soutenus.

Les ventes du 15 au 22 août inclusivement ont été comme suit: 4164 balles Nlle. Orléans 134 à 5 50, 3904 à 581 à 116f; et 32 balles extra fin à 137f 50; 484 Mobile dont 356 à 93f; et 838b à 95f 50 à 100; 3324 balles Upland dont 106b à 94; 2011 à 95; 1022 à 96; à 1021 50; 105 b à 103 à 105f, et 37b à 107f 50; 19 balles Tennessee à 78,31 b Pernambuco à 148 50; 112b Bahia à 85f à 91; 149 b Cumana à 85f à 86f; 610 b Bengale à 57 50 à 62 50; et 76 Cayenne à 136f, le tout droits payés.

Les importations dans le même laps de temps se sont montées à 10,299 balles des Etats Unis; 500 balles Maranham, 1344b Amérique du Sud; et 240b St. Domingue; ensemble 12297 balles.

Existence 31 juillet.	..78296b desquelles	6986 E. U.
Arrivés au 22 août. . . .	16944	13939
	95310	82328
Ventes jusqu'au 22 août	21915	20146
Existences 22 août	73425	62382

CAFE—Nous avons eu de bonnes demandes pour cet article, et les prix ont été entièrement soutenus. Les ventes comprennent:

- 250 sacs de bon ordinaire St. Domingue à 53 3¼
- 1378 do bonne qualité St Domingue à 55 et 55 3¼
- 348 do fin do à 56 ¼
- 795 do de Havane à 53c pour le fin ord. à 60 p. le bon
- 803 do de vieux ordinaire, Rio [droits 57 3¼] 55
- 66 do bon ordinaire Rio, 47 1/2
- 30 do bon ordinaire Laguira, 55 5/8
- 220 do bon à fin ord. du (droits 57 3¼), 65,
- 287 do ordinaire pâle Bahia, 50
- 17 do bon ordinaire do, 1f 42 3¼
- 50 do Padang, droits payés, 1.

CIRE—Cet article a éprouvé une faible baisse, 3 tonneaux bonne Philadelphie a été disposée à 1f 75, droits payés; et un petit lot de St Domingue à 1f 50—quelques lots de peu d'importance ont été reçus de N York et de la Nouvelle Orléans.

Marché au Coton de Liverpool.

1er. Septembre.

Il se fait toujours beaucoup d'affaires sur notre marché au coton. La demande a cependant été d'autant plus irrégulière, que les ventes journalières ont varié de 3000 à 6000 sacs. Ce fait est probablement purement accidentel; mais, il peut aussi fort bien être attribué aux vues et à la conduite des marchands et des fabricants, qui de jour en jour, prennent une part prédominante dans toutes nos transactions. Les fabricants, nous avons ouï dire, continuent à avoir le libre arbitre de contracter pour la livraison de chanvre et de demande pour les matériaux bruts, a, pour quelques uns été assez conduite par le nombre et l'extension des contrats actuellement passés.

Ainsi donc, une grande quantité de coton est consommé acheté, non dans des vues spéculatives, mais, tout au contraire dans le but de réduire à néant tous les profits futurs. Certes, cette politique est d'autant plus sage que la demande améliorée pour les marchandises manufacturées aussi bien que pour le chanvre aux leurs améliorés, est calculée de manière à amener un autre changement favorable au coton, si les arrivages attendus dans les mois prochains ne sont pas plus forts qu'on ne le compte. Mais, si les renforts attendus étaient faibles, ce ne serait pas la rareté du coton aux Etats Unis qui en serait cause, mais le manque d'encouragemens accoutumés et de facilités pour l'exportation. Selon les derniers avis de ce pays, 150,000 balles restent dans les ports, et le même nombre est détenu par les planteurs de l'intérieur, C'est, nous pensons, d'après cette nouvelle, que les spéculateurs ne se sont pas montrés très empressés à faire de grands achats cette semaine. Leurs opérations n'ont porté que sur 3000 balles Américain et 300 Surat. L'exportation il s'est vendu 700 Américain et 3500 [illegible]. L'approvisionnement [illegible] au pouvoir des [illegible] qui se trouvent [illegible] des difficultés [illegible] les opérations, et ont procuré une hausse de 1/8 à 1/4 d sur le [illegible].

Les cotons Upland, Orléans et Alabama, ont été en demande, et ont obtenu de mieux avec une hausse de 1/8 à 1/4 par livre. Les Sea Islands ont été en demande régulière, mais [illegible] ont [illegible] Les qualités du Brésil ne sont pas sollicitées [illegible] prix ont eu une tendance à la baisse, et des cotons Egyptiens [illegible]

[illegible] Orléans, dont 30 a été [illegible] Alabama et Mobile à 5 et 7½d.

[illegible] dans le même temps s'élevait à [illegible] sacs.

L'approvisionnement, le 31 dernier a été estimé à 258,000 sacs, savoir: 186,000 Américain, 35,000 Brésil et 32,000 Indes Orientales &c, ce qui fait un excédant de 24,500 balles sur l'approvisionnement de l'an dernier, qu'on portait à 219,500 sacs, savoir:—196,500 Américain, 27,600 Brésil; 45,600 Indes Occidentales, &c.

Marché au coton de Liverpool.

(Par l'Angland.)

Liverpool, 2 sept.

Le désir d'acheter du coton a continué à régner durant toute la semaine sans mollir, et les transactions aussi ont été très étendues; quelques une des plus forte détenteurs ont retiré leurs stocks du marché; ce qui n'a eu pour résultat probable que d'encourager les trafiquants à l'approvisionner plus amplement. Les cotons américains de toutes les descriptions ont haussé de ⅛d. par livre; et dans les qualités moyennes d'Uplands et Orléans, qui sont rares, il s'est aussi opéré une autre hausse. Les descriptions meilleures n'ayant jamais été à un taux proportionnellement aussi bas que les autres, n'ont conséquemment pas participé à la hausse dans toute son extension. Les Brésil et Egyptiens se vendent à ⅛d de hausse, et les Surats ont été pris en grandes quantités à une hausse de 1/8d par lb. Les importations de la semaine s'élèvent à 15,307 sacs. Les ventes, (durant la même période), comprennent 6600 balles américain et 500 surat, pris en spéculation, de même que 600 Américain et 350 Surat pris pour exportation, ont été de 28, 810 sacs, savoir:

260 Sea Island, 12 à 18d; 50 taché, de 7½ à 11; 6,850 Upland de, 5½ à 7½; 3,910 Alabama 5 à 7½; 9500 N. Orleans 5½ à 9; 1170 Pernam 7 à 9½; 510 Bahia et Macaïo, 7½ à 8; 1530 Maranham 6½ à 9; 60 Indes Occidentales, &c. 6½ à 8½; 300 Laguira 5½ à 7½; 1660 Egyptien 8½ à 12½; 3,240 Surat Madras 3½ à 5; 70 Bengale 5¾.

Ventes.

Total des ventes préc. à cette sem. 1837,	sacs	777,300
Total des ventes jusqu'à ce jour, 1837,		795,890
Pris du marché; 1836, 672,000 sacs—		
jusqu'à ce jour. 1837, 697,500 sacs—		
—Terme moyen pour la sem.		19,400 sacs.
—Terme moyen pr. la sem.		19,228 sacs.

Importations.

Jusqu'à ce jour, 1837,	sacs	838,197
Même tems, 1836,		793,986

Existences.

A cette date, 1837,	sacs	293,020
Même tems, 1836,		257,430

Londres, 31 août.

Marché monétaire.—Le commerce commence à reprendre de l'activité dans toutes ses branches; la demande d'argent a plus de force qu'il y a quelque temps cependant elle n'a pas fait élever le taux de l'escompte sur les billets du commerce, parce que de grands capitaux que la crise avait chassés du marché restent encore sans emploi. La banque d'Angleterre se prête à 5 pour cent, mais ce taux est tellement hors de proportion avec le cours de la place que peu de personnes y ont recours. On pense que ce taux va subir une réduction immédiate; cette mesure serait certainement favorable à la banque. Les espèces en caisse s'élèvent à près de six millions sterling et augmentent rapidement. On porte à plus d'un demi million l'augmentation de ce mois. Ce n'est pas seulement des Etats-Unis, mais encore du continent que nous arrive l'or et l'argent; la demande pour exportation a presque cessé. La confiance nous semble se rétablir avec rapidité et les efforts que les Américains ont faits pour expédier des consignations à leurs correspondans de ce pays ont tellement surpassé toute attente que l'on espère voir ces maisons prendre bientôt des arrangemens avec leurs créanciers et recommencer leurs opérations. Les affaires nous paraissent se baser sur des transactions réelles et l'esprit des spéculations extravagantes a disparu. Nous pensons donc que la Banque d'Angleterre peut sans danger venir au secours du commerce et baisser le taux des escomptes autant que la prudence le permettra.

(*Morning Chronicle*.)

LONDRES, 2 septembre 1837.

LES FONDS.—La malle allemande arrivée, apporte les cours allemands.—Deux et demie pour cent, 52¼ à 9 16; cinq pour cent 104; espagnols 19.

Le marché monétaire est aujourd'hui comme il a été tous ces jours derniers. Hier, était le jour de la séance hebdomadaire des directeurs de la banque; ils ont été occupés comme de coutume des affaires ordinaires.

Les consolidés ont été presque lourds pendant toute la journée d'hier, et se sont fermés à 91⅛ pour de comptant. A terme 91¼ ventes.—Ouverts ce matin, à 91⅛;—Comptant 91⅛; Bills de l'Echiquier 42 44; Bonds de l'Inde, 45 47. Actions de Banque 211; Actions de l'Inde, 259; 260.

Dans le marché étranger, et pendant toute l'après-midi, les actives espagnoles ont été très lourdes, et ont fléchi de ⅛ pour cent, en conséquence des nouvelles défavorables reçues de Madrid. Les Espagnoles, fermées à 19½ ex-coupons; ouvert à 19¼, 20 à 20½.—Portugaises fermées à 40 ouvertes à 40½; 40¼. Les trois pour cent 26½, Allemand 2½ pour cent, 52¼.

Le paquebot de la Jamaïque a apporté $ 30,000.

UNE HEURE ET DEMIE.—Le marché aux Consolidés, a presque dominé la journée, depuis le commencement de la matinée. Les consolidés ont été à 91⅛ pour de comptant, et à 91⅛ à terme, pouvant être présentement cotés à 91⅛ pour de comptant, et 91¼ à terme. Ceci doit être attribué à la quantité d'actions qui arrive dans le marché. Bills de l'Echiquier, 42 44, Bonds de l'Inde 45, Actions de Banque, 211, Actions de l'Inde, 259 260.

Dans le marché étranger, les actives espagnoles ont très lourdes à 19½ avec les coupons; présentement 19½ ex-coupons; Portugaises 39½; trois pour cent, 26; Allemands deux et demi pour cent, 52⅛.

On attend avec impatience d'autres nouvelles de Madrid.

LONDRES, 2 septembre.

MARCHÉ MONÉTAIRE.—Les variations qui ont eu lieu dans les fonds anglais ont été de peu d'importance. La hausse et la baisse du marché sont toujours montré de manière à laisser la crème des transactions aux accapareurs. Les prix des consolidés est de 91⅛, pour de comptant et terme, et ce prix est celui qui a régné presque toute la semaine. Dans le marché étranger tout est calme. Bonds espagnols à 19¼; Les cinq pour cent Portugais 39¼. Les trois 25⅛.

PARIS, 30 août 1837.

BOURSE, 31 heures.—Le marché de l'intérieur est toujours long aussi.—Les trois pour cent, ouverts à 79 fr. 10 c.—Se sont fermés à 79 fr. 10 c. ventes—Pour de comptant, le cinq pour cent ont baissé de 5 cents, et les trois pour cent de 15 c. Les actives espagnoles sont de ⅛ plus bas—Premier prix, 21⅞ et ont graduellement décliné à 20¼, prix auquel elles se sont fermées. Les passives ont éprouvé une baisse de ⅛. Les trois pour cent Portugais pour du comptant, ont décliné de ¼ pour cent. A terme, il ont été pendant quelque temps à 25; mais le dernier prix est de 25¼.

DERNIERES DATES.

New-York	oct	5	Liverpool	sept	2
Boston	oct	4	Londres	sept	2
Philadelphie	oct	5	Hâvre	août	23
Baltimore	oct	5	Paris	août	30
Charleston	oct	4	Bordeaux	août	23
Washington	oct	5	Madrid	août	23
Mexico	août	22	Cadix	août	23
Tampico	août	13	Havane	août	13
Vera-Cruz	août	31	Houston [Texas]	sept	20

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Hebrew, Carr, Tampa, Bay, S & J P Whitney
Goelette Mount Morah, Sackpole, Fort Brooke.
S & J P Whitney

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Mormon des Passes, ayant mis en mer le navire Eliza & Abby, et remorqué plusieurs bâtimens.

Bateau de remorque Shark, Thomas, des Passes, ayant remorqué en ville le navire Charles.

Navire Charles, Brewster, en 11 jours de New-York, au capitaine.

Polacca espagnole Eclipse, —— en 85 jours de Barcelone.

Goëlette Robert Center, Shepherd, des Attakapas, au capitaine.

Bateau à vapeur Chickasaw, Rhodes, de Munroe, au capitaine.

Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, du Bayou Lara.

Bateau à vapeur Selma, Blood, de St. Louis, au capitaine.

Bateau à vapeur Ganges, Woods, de Manchester.

Au Retour:

Navire Forax, Healy, Thomastown, à S & J P. Whitney.

MEMORANDA.

Parti d'ici et arrivé à Deal, le 31 août, nav. Caledonia, Conict.

Parti d'ici et arrivé à Texel le 26 août, navire Louise, Peters.

Parti d'ici et arrivé au Hâvre, le 27 août, le Rambler Baxter.

Parti d'ici et arrivé à Hambourg, le 2 août, le Matamora, Marbori; 25, le Ganges.

Parti d'ici et arrivé à Helvoet, le 21 août, l'Amelia, Hutchinson.

Partis de ce port et arrivés à Liverpool, 1 sept., navires Mozart, Welch; St. Cloud, Colburn, et Mars, McGlebrist. Le 26, le Caspian, Patten; 31 août, le Margaret.

Parti d'ici et arrivé à Bordeaux, le 15 août, le Comet, Macey.

Partis de ce port et arrivés à Deal, 31 août, la Caledonia; le Comet; 27, le Mohawk, Stevens.

Partis d'ici et arrivés à Londres, 28 août, George, Choate; Nimrod, Patterson.

Au Hâvre pour ce port; le 28 août, navire Olympia, Gray, partant le 4 sept; Rubicon, Rogers, le même jour; l'Alexandre Toussaint, Bensmoon, le 15 sept le Lafayette, Topset, le 10; le Marengo, Larkin, le même jour; le Salem, Sullivan, le 20 septembre.

Parti de Deal, le 27 août pour ce port, nav. Mohawk, Stevens.

Le navire CHARLES, capitaine Brewster, de New-York, est en déchargement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises, attendu que toutes celles pour lesquelles on ne donnera pas un reçu seront envoyées en magasin sur leurs comptes.
LEVI H. GALE,
13 oct 93, rue de la Commune.

La barque OPHIR, du Hâvre, est en déchargement au wharf de la rue Julie. Toutes les marchandises dont les permis n'auront pas été présentés demain seront envoyées dans les magasins publics.
E. & J. ANDREWS
10 oct Agents, No. 32, rue Gravier.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.

Nouvelle-Orléans, 10 Oct. 1837.

LES personnes suivantes, ont été unanimement réélues directeurs de la Compagnie, pour une année, à l'assemblée annuelle des actionnaires, qui a eu lieu le 2 courant;

MM. L. C. Hilligsberg,	F. B. Lebeau,
E. L. Bernard,	H Gaily,
F. J. Tricou,	M. S. Cucullu,
V. Roumage.	

A l'assemblée suivante de la Direction, le 9 octobre, Mr. P. J. Tricou a été réélu Président de la Compagnie. Par ordre de la Direction.
13 oct. D. F. GUEX, Secrétaire.

A LOUER.

LE Magasin No. 18, rue de Chartres, dernièrement occupé par Messieurs Dwight & Trowbridge, il convient beaucoup pour un magasin de marchandises sèches, s'adresser à
TOOLE & BARRIERE,
13 oct 20, rue de Chartres.

BRIQUES A FEU de Faucetale, do. do. d'Angleterre, 30,000 pieds planches de sapin du nord, à vendre au bassin Carondelet.
13 oct CH. GUESNARD.

BŒUF.—150 barils bœuf de Boston, 60 demi do. en débarquement et à vendre par
ROBERT S. WHITE,
13 oct 36, rue Gravier.

CABARET A VENDRE.—Le soussigné ayant intention de quitter offre à vendre le cabaret à l'encoignure des rues Villeré et Dumaine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
13 oct NADAUD

DEMANDE [illegible]

VENTES
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

SUCCESSION [illegible].—[illegible] le mercredi, 25 octobre 1837, à 11 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Bourse de St. Louis, succession de feu Richard Clague, une boîte contenant plusieurs tableaux, vieux livres et autres effets.

Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
13 oct Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Levy Schmeltzer a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Schmeltzer, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
13 oct Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane— A tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Florentin Sauton ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour où ladite vente fut enrégistrée le dixième jour d'octobre de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte, pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le dix huitième jour de septembre de l'année 1837, en vertu d'un décret de la cour suprême, enrégistré en cette cour le treizième jour de mai de l'année 1837, dans l'affaire de Zénon Orso vs. Veuve Louise Chanet Orso, no. 12461 du docket de cette cour, à laquelle veuve Florentin Sauton s'est rendu acquéreur pour le prix de $6200, (six mille deux cents piastres)

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Royale, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St. Pierre sur cent pieds de profondeur, borné d'un côté par Nancy O'Hara et de l'autre côté et dans le fond par la veuve Clément Garcia, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la cour susdite, ce 12 octobre A. D. 1837.
13 oct—3f.30j P. LEBLANC, dép. greffier.

COUR DE DISTRICT.—James Miler & al. c. Fontaine Charles Fox James et James C. Wilson. En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'Hon. Cour du Premier District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 18 novembre prochain, à une heure de relevée,

Un certain lot de terre, avec les édifices qui s'y trouvent, situé au Faubourg Delord et désigné par le lot No. 20, sur un plan dressé par Richard Delaneld, capitaine de génie, daté mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville; le dit lot mesurant, mesure anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne entre Julie et St. Joseph, et vingt cinq pieds de large dans le fond, sur une ville large de vingt cinq pieds et cent cinquante huit pieds de profondeur.
FRED. BUISSON,
13 oct Shérif.

AVISO.—El que subscribe suplica à los acreedores de la testamentaria del finado Don Luis Rivas presenten sus reclamos en su domicilio calle de Condé, No. 33, ó en el despacho de los SS. Morphy y Graihe, abogados, calle Real, No. 175. Igualmente suplica à los SS. que deben a dicha testamentaria concurran à saldar sus cuentas sin retardo.
R. COLMENERO,
Apoderado de D. M. Ribes, administrador de la
13 oct—3 Testamentaria.

AVIS.—Le soussigné invite les créanciers de la succession de feu Louis Rivas, à lui présenter leurs réclamations à son domicile, rue Condé No. 33, ou au bureau de MM. Morphy et Graihe, avocats, rue Royale No. 175, il invite également ceux qui doivent à la dite succession à venir solder leurs comptes dans le plus bref délai. R. COLMENERO,
13 oct Agent de Mr. Rivas, administrateur de la succession.

300 SACS DE SEIGLE, à vendre par
G. DORSEY,
13 oct 44, Nlle. Levée.

WHISKEY.—30 barils whiskey, en magasin, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins.

PORC.—30 barils porc prime, en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins

HUILE DE PALMACHRISTI.—10 barils en magasin, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins.

BEURRE.—50 barillets beurre frais de l'Illinois, récemment reçu et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct 17, rue des Magasins.

EAU DE VIE.—50 demi-pipes eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, à l'entrepôt de la douane, depuis son importation, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
13 oct rue de la Douane.

LES soussignés reçoivent de France, par le navire Amitié, du Havre et offrent à vendre à des prix modérés,

Indiennes rouges pour meubles unies et croisées, do. jaune et bleue, do. do., do. à barres satinées do. do. do. nouvelles pour robes, Toile à draps 4-4, 5-4, 7-4 et 8-4; Bretelles en coton, do. en gomme élastique; Chapeaux de soie pour hommes, Chapeaux de Castor, [illegible] assortiment de soieries, noires et en couleur, tulles, broderies et mouchoirs; étoffes nouvelles pour robes, cravates en soie et garde nouveau, flanelles unies et croisées, mérinos unis et imprimés, un superbe assortiment de broderies, bas de soie noirs, do. blancs, unis et brodés, robes de mousseline brodées, do. de batiste, batiste en pièce, mouchoirs madras, do. de batiste unis et brodés, do. imprimés, bonnets de batiste pour enfant, dentelles diverses, linons blancs brochés, do. en couleur, parapluies 28, 32 et 34 pouces, ombrelles nouvelles, jarretières, peignes en écaille et coiffures en jayet, un assortiment de gants de peau de garrie, mouchoirs et schalls indiennes, do. angloras, do. en gaze, fleurs artificielles, fichus à la paysanne, toques de tête, linge de table du Béarn, poupées, écharpes nouvelles, schalls mérinos, du Thibet, Mitaines de Bagnères, schalls barège de toute grandeur, velours de soie et une quantité d'autres articles.
BORDEREZ & Co.
13 oct—3 35, rue de Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans —Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 9942—Guillaume Bellanger contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ont été par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Turenne, notaire public, le mardi 14 du jour de novembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues; et il est de plus ordonné que R. Rousseau, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 11 octobre 1837.
ARMAND GUYOL,
13 oct—4, lps Député Greffier.

$50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron vers le 10 septembre dernier, un mulâtre, teint clair, âgé d'environ 40 ans, taille de cinq pieds six pouces; il est mince et a l'air d'un malade, ses cheveux commencent à grisonner. On suppose qu'il a été débauché et amené au haut du Mississipi par un homme blanc. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à une geôle, ou le ramènera à EDWARD W. SEWELL,
13 oct—3 No. 330, rue du Camp.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le nègre GUSTAVE, âgé d'environ 22 ans. Gustave est créole, très noir et de petite taille, il est assez bon forgeron et se sera sans doute loué comme tel, chez quelque forgeron de la ville.

La récompense ci dessus sera payée à celui qui le ramènera à la geôle.

Les capitaines de steamboat sont prévenus de ne point embarquer Gustave à leur bord, sous les peines prévues par la loi. THOMAS.
13 oct

DETENU à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre nommé JOHN, se disant appartenir à Mr. Winther du Bayou Lafourche. Le propriétaire est invité à le réclamer en se conformant à la loi. A. LUMINAIS,
13 oct—3 Shérif.

IL a été conduit à l'écurie du soussigné, depuis huit semaines environ, un cheval bai, foncé, maigre, sans aucune marque. Le propriétaire est prié de le faire réclamer, en se conformant à la loi. Le dit cheval a été conduit à l'écurie de M. Martin, au rail road.
11 oct—4 LOUIS ROMOSIS.

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU jeudi dernier une Epinglette en brillants, ayant la forme d'un Losange, composée de sept pierres. Les brillants sont d'une belle grosseur et tous égaux. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la remettra au bureau de cette feuille.

MM. les bijoutiers et les orfèvres de cette ville sont priés de la retenir, si on la leur présente. 11 oct—3

L. CANONGE a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que samedi 14 du courant, il fera l'ouverture de son Restaurant de la Bourse, rue de Chartres. 10 oct—5

MODE D'AUTOMNE—Evans & Co., No. 26 rue de Chartres, viennent de recevoir un assortiment complet de chapeaux de soie, noirs et de castor, à poils courts, de la dernière mode de New York. Leurs anciennes pratiques et le public sont respectueusement invités à venir les visiter. 11 oct—1

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton.

Nlle. Orléans le 5 octobre 1837.

AVIS est donné qu'une demande a été faite à ce bureau pour le renouvellement des certificats suivants d'actions, savoir:

Certificat No. 191 pour deux actions,
No. 192 pour deux actions,
No. 193 pour deux actions.

Tous datés du dix septembre 1834, en faveur de Robert H. McNair; et que des certificats seront émis, à l'expiration de l'époque fixée par les lois de la compagnie.
10 oct—1m SAM. RICKER, jr. secrétaire.

AVIS.

MADAME MONTILLY, extrêmement sensible aux nombreuses marques d'intérêt que lui ont donné ses amis dans la maladie dont elle est maintenant parfaitement rétablie, les prie d'agréer l'expression publique de sa reconnaissance.

L'intérêt général qu'elle a inspiré lui est un sûr garant de l'encouragement qu'elle peut espérer, d'un public juste et éclairé, et aura pour elle une raison de plus pour redoubler de zèle et d'activité dans l'accomplissement des devoirs difficiles qu'elle s'est imposés en se vouant à l'éducation des jeunes demoiselles.

Les parents qui lui ont déjà confié leurs enfants, comme ceux qui désirent faire donner une éducation [illegible] aux leurs, peuvent donc [illegible] s'adresser à [illegible] Rue St. Louis No. 68. [illegible]

[illegible] offre un vente [illegible] esclaves [illegible] de la ville [illegible] Rue des Remparts [illegible]
[illegible] FERNANDEZ, courtier.
[illegible] Louis et Bourbon.

[illegible]
[illegible] GRONING & Co.

JOUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] ST. LAW[RENCE] [illegible] part [illegible] pour les ports ci-dessus, et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de Canal, ou à HYDE & COMSTOCK,
13 oct 22, rue du Camp.

Pour Manchester [Yazoo] Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur bien connu BUNKER HILL, capitaine Bunham, est actuellement prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 22, rue du Camp.

Paquebot régulier, pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, Augusta, capitaine G. W. Day, reçoit absolument du fret pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires, et partira sous peu— Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
9 oct. HYDE & COMSTOCK, 22, rue du Camp.

Paquebot régulier pour Columbia, Princeton, le lac Providence, le lac Bolivar et Vicksburg.

Le bateau à vapeur supérieur SOUTHERNER, capitaine Carey, est attendu à chaque instant et sera expédié pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 22 rue du Camp

Pour Vicksburg, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le bateau à vapeur WARREN, capitaine Walworth, est prêt aujourd'hui à recevoir du fret et partira incessamment Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HYDE & COMSTOCK.
5 oct rue du Camp No. 22.

POUR TAMPA-BAY.

LA goëlette fine voilière ALEXANDRE, capitaine Babbidge, partira samedi 15 du courant, et peut prendre l'équivalent de cent barils pour compléter son chargement. Elle a de beaux emménagemens pour les passagers. S'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à
12 oct JOHN G. ROWLAND.

POUR LA VERA CRUZ.

(Passage seulement.)

LA goëlette SABINA, capitaine Schneider, partira samedi prochain, pour le port ci-dessus, et peut prendre six passagers. S'adresser à bord ou à
LEGENDRE & BERNIAUD,
12 oct 27, rue St. Louis.

POUR LIVERPOOL.

LA barque Hebron, numérotée A. 1, capitaine Burnett, demande 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à
11 oct R. GRONING & Co.

ON DEMANDE

Un bâtiment du port de 650 à 700 barils, dont la destination sera pour l'un des ports du Mexique. Il sera promptement expédié. S'adresser à
J. ROBERTS & Co.
11 oct rue Bienville No. 47

Pour St. Marks (Floride)—Le brick fin voilier Aldebaran, capitaine Bugbee, partira sous peu. Pour le reste du fret de 300 barils, s'adresser au capitaine à bord, au wharf de la rue Julie, ou à
10 oct E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier

A fréter ou à louer—La barque cuivrée, de première classe, OPHIR, capitaine Buckingham, du port de 2500 barils ou 300 tonneaux. S'adresser à
10 oct E. & J ANDREWS, 32, rue Gravier

POUR LE HAVRE—Le navire, superbe et bien connu, PLATINE, fin voilier, capitaine Duncan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à LEVI H. GALE,
5 oct 93, rue de la Commune.

LOUER—Un magasin, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti.
12 oct R. BRUSIER.

Monsieur l'Editeur,

LES colonnes de votre estimable journal sont toujours ouvertes aux personnes qui ont de justes réclamations à faire. Celle-ci nous l'espérons, trouvera près de vous un accueil favorable.

Il s'est répandu dans le public et principalement chez les parens de nos élèves, un bruit qui, si nous ne nous empressions de le démentir, parce qu'il est de la plus grande fausseté, pourrait prendre de l'accroissement et nuire à nos intérêts: on dit que nous avons gardé à deux personnes blanches de venir dans nos classes, injurier un jeune élève et même le frapper. Si les personnes qui ont fait circuler cette affreuse calomnie, et, si celles qui y ajoutent foi, avaient une connaissance plus exacte de notre caractère et de la manière dont nous nous conduisons journellement envers eux, elles se seraient empressées de repousser avec mépris, une imputation aussi monstrueuse et qui ne pouvait être que l'œuvre de l'ignorance ou de la méchanceté pour des hommes de cœur. Nous nous devons trop à nous mêmes et à la vérité pour ne pas rétablir les faits tels qu'ils se sont passés, les voici:

Le fils d'un négociant de cette ville, (que nous nous abstiendrons de nommer, pour la manière franche et honnête avec laquelle il a reconnu ses torts), avait eu il y a quelques jours une altercation avec un de nos élèves, et à son départ de la place Congo, au sujet d'un cerf-volant. Ce dernier avait blessé son jeune adversaire à l'œil. Le père de celui-ci, (l'un de ceux dont il est parlé plus haut,) fit des recherches pour découvrir celui qui avait, disait-il, outragé son fils, et ayant appris qu'il fréquentait notre institution, il vint à la maison dans l'intention de le corriger, et nous fit appeler dans le jardin. Là, il se permit quelques propos fâcheux pour les écoliers, mais comme nous n'avons jamais donné à personne le droit de faire la police dans notre établissement, cet homme & des sentimens plus modérés, ce qu'il s'empressa de faire et ce qu'il vient encore de réitérer d'une manière plus authentique en nous écrivant une lettre fort honnête pour témoigner tout ce que la colère lui avait dicté ce jour-là. Comme elle ne contient rien qui puisse porter la moindre atteinte à l'honneur et à la réputation de cet homme, nous nous empresserons de la communiquer aux parens de nos élèves, s'ils conservent encore le moindre doute sur cette malheureuse affaire.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de notre parfaite considération.
16 oct—6 FLATET FRERES.

BUREAU DE L'AVOCAT DU DISTRICT DES ETATS-UNIS.
Nouvelle-Orléans, 10 Oct. 1837.

AVIS est par le présent donné, que le paiement immédiat, est requis au bureau de sous-signé, rue de l'Exchange, de tous les bonds de douane, actuellement dûs.

Des poursuites seront instituées sur tous les bonds qui ne seront pas payés à l'expiration de la semaine.
J. P. BENJAMIN,
pour THOS. SLIDELL,
11 oct—3 Avocat de District des E. U.

EN débarquement du navire Amitié, venant du Hâvre, 300 Caisses Cerises à l'Eau de Vie, de Guchard frères, en bouteilles blanches: Plus d'importations récentes:

500 Paniers Vin de Champagne des meilleures marques;
- 200 Caisses Vin Rouge, de l'Hermitage;
- 200 do. Vin Muscat de Vigier;
- 100 do. Vin Rouge de St. Pierre;
- 100 do. Extrait d'Absynthe de Suisse;
- 50 do. Eau-de-Vie de Dantzick;
- 50 do. Liqueurs surfines assorties;
- 6 Barils Vin de Madère;
- 500 Pièces Toiles d'Emballage;
- 100 Rouleaux Cordes d'Emballage;
- 30 Caisses Serrures françaises assorties de 3 jusqu'à 10 pouces. A vendre par

E. L. BERNARD.
11 oct—5 rue Royale, No. 117.

BOIS DE CHAUFFAGE, Bois de Chêne, Bois de Frêne, Bois de Pin, pour steamboat, Charbon de terre, charbon de bois, Coquilles, Sable, Chaux.
A vendre au Bassin Carondelet, par
12 oct CH. GUESNARD.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans— Présent l'hon C. Maurian juge; No. 9944; James Gilbert contre ses créanciers—La cession de propriétés par le pétitionnaire est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le lundi 23e. jour d'octobre courant, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Extrait des minutes,
Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 11 oct. 1837.
ARMAND GUYOL,
12 oct—3, lps Député Greffier

Mairie de la Nelle Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la 3me. municipalité, avis est donné que samedi, 21 du courant, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le premier district de la dite municipalité, en remplacement de M. Férand, démissionnaire. La dite élection aura lieu, au café de M. P. Power, à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. P. Power et G. Plessis, et greffier, M. Chs. Révolle.

Le 11 octobre 1837.
12 oct D. PRIEUR, maire.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

DES propositions écrites seront reçues au bureau de cette Compagnie, jusqu'au 24 courant, pour la location de l'établissement connu sous le nom de "Salle de Bal d'Orléans", où les réparations et embellissemens seront presque achevés. Les personnes qui désireraient le louer, voudront bien, pour en connaître les conditions, s'adresser au bureau de la Compagnie, rue Royale No. 153, où elles auront d'ailleurs toutes les informations qu'elles pourront désirer.

Par ordre de la Direction.
11 oct—10 A. DUREL—Secrétaire

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

COUVERTURES Françaises à 3 points, reçues et à vendre par
THEO. BAILLY BLANCHARD,
3 oct No. 26, rue Bienville.

A VENDRE.

PLUSIEURS bons Chevaux pour voitures et cabriolets, Voiture à 4 roues, Charrette, un beau bureau en acajou, avec tous les compartimens pour livres de comptes, plusieurs Maisons en briques, briquetées entre poteaux, et Terrains dans la ville et les faubourgs. S'adresser au soussigné à la Bourse ou chez lui, rue de l'Esplanade entre Amour et St. Claude, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 6 heures de l'après-dîner. E. SALAUN,
5 oct Courtier.

ATTENDU que M. W. Hoffman, Président de la Compagnie du Chemin à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, a convoqué une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie et attendu que la dite convocation a été faite par le président sans la sanction ou le consentement du bureau des directeurs, comme le prescrit la 9me. section de la charte:

En conséquence il est résolu que la convocation ainsi faite, est dans l'opinion de la Direction, illégale et nulle.

Extrait exact des procédures de la Direction, à son Assemblée ordinaire, octobre 1837.
[illegible] A. M. McNAIR, sec.

CAFE.—[illegible] sacs café vert de la Havane, première qualité; [illegible] sacs [illegible] de Cuba [illegible] et à vendre par [illegible]
J. M. CABALLERO,
[illegible] rue St. Louis.

[illegible] PAUILLAC, [illegible]
LEGENDRE & BERNIAUD,
[illegible]

[illegible]
[illegible] DELAMARE.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LE samedi, Samedi prochain, 14 du courant, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, TROIS LOTS DE TERRE, ensemble avec trois nouvelles maisons de résidence, récemment construites dessus, faisant face à la l'Esplanade et courant sur le chemin du Bayou la propriété Fleytas, près de la maison Clarke; il est démontré avec le plan exposé à la Bourse.

Le No. 1, condant quatre chambres, un grand grenier avec deux boudoirs, deux cabinets, dépenses, ainsi que deux cuisines, puits et latrines.

Le No. 2, est de même.

Le No. 3, est de même à l'exception d'une cuisine.

Conditions—L'acquéreur se chargera des paiemens dûs sur ces propriétés et payables le 12 janvier 1839, 12 janvier 1839 et 12 janvier 1840, à la première amélioration et pour les améliorations, un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois du jour de vente, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'au final paiement.

Ceux qui désirent examiner ces propriétés, sont priés de s'adresser sur les lieux.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 oct—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu vendredi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50: 1 balle drap anglais superfin; 1 do casimir do; 3 balles couvertures de 3 points; 1 do de Londres de Duffil; 1 do chaussures laine d'agneau; 1 do étoffes pour nègres; 2 caisses châle 8/4; coton blanc, indiennes françaises, anglaises et américaines, bas de coton, chaussons, do, perkales, chapeaux, &c. 12 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le vendredi 3 de novembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis—

26 esclaves de prix, appartenant au moulin à scie situé au faubourg Lavaudais, et parmi lesquels il y a des scieurs, ingénieurs, chauffeurs, charretiers, bucherons &c.

Ces esclaves ne sont vendus que pour régler divers intérêts dans l'établissement ci-dessus mentionné, lequel a été détruit par le feu.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, en billets divisés par coupons à la convenance des vendeurs, endossés à leur satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront un intérêt de 10 pour cent par an, et ce, comme clause pénale seulement.

N. B. Les propriétaires se réservent le droit de refuser tout billet qu'ils ne considéreront pas bons, sans donner aucune raison de ce refus. 11 oct—2

PAR BACH & CALDBOURN.

Vente de meubles et de vins.

IL sera vendu jeudi, 19 octobre 1837, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Julie et Magazine, tous les meubles appartenant à J. M. Bach, consistant en lits, armoires, chaises, sofas, piano, tables à manger et à jouer, verrerie, et d'autres articles d'argenterie, et argenterie plaquée; quelques uns sont peints à l'huile faite dit-on par Guide. Egalement tout son fonds de vins, choisis depuis de longues années tels que Madère, pâle et foncé, Sherry, Tokey, de Hermitage blanc, et différentes qualités de vin d'Italie et du Rhin; de plus quelques douzaines de Genièvre de Hollande en ponche.

Conditions: les meubles comptant, pour le vin, audessous de $100 comptant au dessus $100 à 60 jours en billets endossés à satisfaction. 11 oct—8

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le mardi, 24 octobre courant, à 4 heures de l'après midi, rue Casa Calvo entre Espagne et Poètes, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu B. Castillon.

Conditions. comptant. 11 oct—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 13 Novembre, prochain, à midi, à la bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 7 octobre, les esclaves ci-après décrits, dépendant de la succession de feu B. Castillon, savoir:

1o. Ostille, négresse, âgée de 28 ans et ses trois enfans, Louise, négritte de 7 ans, Rose mulâtresse de 24 ans, Suzanne négritte de 16 mois. Ostille est bonne blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison.

2o. Mélie alias Amélie, négresse âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière.

3o. Mary alias Marie, négresse de 24 ans, sachant faire un peu la cuisine et blanchisseuse.

4o. Anne, mulâtresse d'environ 20 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés que lors que les conditions de la vente seront remplies.

Les actes de vente passés pardevant Théod. Séghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 11 oct—5

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI, 13 du courant, il sera vendu, à 10 h. précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, sans réserve:—

10 caisses 9/8 indiennes anglaises,
3 do 7/8 do do,
Conditions, à la vente. 11 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI prochain, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de Casenave, Gaieu & Co., rue Toulouse, une porte après l'encoignure de la rue Chartres, pour clore une consignation.

50 demi pipes de vieille eau de vie de Cognac, d'importation directe de Bordeaux, de la marque de Dussaus et Jonas.

50 quarts de baril vieux vin de Teneriffe.

Conditions: pour l'eau de vie, pour une pipe, comptant, de 2 à 5 pipes, 60 jours, audessus de 5 pipes, 4 mois de crédit.

Pour le vin, audessous de $100, comptant, audessus, 60 jours de crédit.

Le tout en billets endossés à satisfaction des vendeurs. 11 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI 16 d'octobre, à midi, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, il sera vendu à la folle enchère de M. Dufau, qui n'a pas rempli les conditions de la vente, à lui faite le 11 mai dernier.

Deux terrains situés au faubourg [illegible] [illegible] le 6 septembre 1836 et déposé en l'étude de J. Cuvillier notaire public.

Conditions: 1/5 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en date du 11 mai dernier, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes, en l'étude de J. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 5 oct

GARDES D'ORLEANS.

LES membres composant la compagnie, sont notifiés, conformément aux réglemens, de se réunir le second samedi de chaque mois, à 7 heures précises du soir, à la Salle encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, pour exercices militaires.

Il y aura également, le jeudi de chaque semaine, réunion volontaire pour l'école de théorie.

Tous les membres sont invités à y assister, particulièrement les sous-officiers.

Par ordre du capitaine.
12 oct—1m P. A. AUBERT, sergt. instr.

GRENADIERS D'ORLEANS.

Attention!

LA Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 15 du courant, et se réunira à 8 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, pantalon blanc, habit bleu et sac-à-dos.

Chaque soldat devra se munir de provisions, pour la journée, et de douze cartouches à balles. Par ordre du capitaine.
C. A. LABUZAN,
11 oct Sergt. Maj.

CAZADORES DE ORLEANS.

Atencion!!

LA compañía se reunirá el sabado, 14 del corriente à las seis y media de la noche, para las elecciones de las plazas vacantes. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad á todos los miembros en general. La reunion en la casa del Restaurante Honoré Faure, calle St. Felipe entre calle Levée y Condé.
Nueva Orléans 10 de octubre de 1837.
De orden del capitan.
12 oct F. A. GARCIA, sargto. primero.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LES membres du Bataillon d'Artillerie sont priés de se rendre samedi, 14 octobre, à 6 heures du soir, en bourgeois, à la Mairie, pour des affaires de la plus grande importance au bataillon. Je prie les canonniers d'être ponctuels.
9 oct S. S. RELF, major.

ROBERT SINCLAIR Senr. Pépiniériste,
(A Clairmont, près Baltimore, Md.)

L'ETABLISSEMENT du soussigné embrasse près de trente acres de terre, bien plantés d'une collection de premier choix des plus belles variétés d'arbres du pays et des contrées étrangères.

On y trouve poiriers, pêchers, pruniers, pommiers, cerisiers, abricotiers, cognassiers, vignes assorties, groseillers rouges, blancs, à maquereau, framboisiers, fraisiers, noyers anglais, arbres d'ornemens, y compris ceux qui conservent leur feuillage pendant l'hiver, arbustes et rosiers de toutes les espèces; tous les arbres sont déjà de haute taille, surtout les pêchers et les pommiers.

Aussi.—80,000 Morus Multicaulis ou Muriers de Chine à grandes feuilles, avec de fortes racines de 3 à 7 pieds de haut, à des prix libéraux; selon l'âge et la taille.

60,000 Boutures des dits muriers, de bois fait.

30,000 pieds muriers blancs d'Italie, de deux ans.

Un demi acre est planté de superbes Dahlias doubles de toutes les nuances; quelques unes sont fort rares.

Pour plus amples détails, s'adresser au soussigné, propriétaire, par la poste. Les arbres, arbustes, et plantes seront choisis avec soin, bien emballés et expédiés pour terre ou par mer, selon les ordres reçus et envoyés à leur destination franc de tout frais.

On peut se procurer gratis des catalogues imprimés et avec les prix. ROBERT SINCLAIR Senr.
12 oct—4 1 ps.

AVIS—Reinecke, Hobury & Co. ont transporté leur magasin rue de Chartres, no. 23, près de l'encoignure de la rue Conti, où ils reçoivent continuellement et offrent à vendre, un grand assortiment de linge fait tels que:

Habits, vestes, levites et surtouts en drap et pantalons de drap, casimir, [illegible] de drap, de coton, de velours et de bazin, chemises de toile blanche unies et à jabots, chemises de coton et en couleur, et chemises en mérinos, caleçons de coton et de mérinos, bretelles, cols, cravates, foulards, gants de peau, de soie et de mérinos, chapeaux de soie et de laine, sabres, épées et épaulettes, qu'ils viennent de recevoir de France et de New York. Ils se chargent aussi de faire confectionner sur demande et à la dernière mode toute espèce d'habillemens. 13 oct

Rue de la Levée, No. 144, entre Ursulines et Hôpital.

LE soussigné ayant acheté la pharmacie fondée jadis par J. Barabino, informe le public qu'il vient de pourvoir cet établissement de tous les médicaments généralement employés dans l'art de guérir; il recommande d'une manière toute particulière sa [illegible] spécifique contre la dyssenterie, l'expérience lui ayant démontré que ce remède a au moins quatre vingt dix avaient été guéris en faisant usage de ce médicament.

On trouve également chez lui le véritable rob de Laffecteur, sirop pectoral de Dubois; élix de Lamouroux, le sirop de Giraudeau de St. Gervais, sirop Cuisinier et Tonic dépuratif du docteur Chamagnot, pilules [illegible] [illegible] du même, Elixir de Guillet, graine de lin du docteur Grank etc. etc. [illegible]
6 oct—25

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme, bien versé dans les langues française, anglaise et espagnole, et qui peut donner les meilleures recommandations, désire s'employer dans un magasin pour la vente des habillemens, soit dans un magasin de marchandises sèches; il serait disposé aussi à être employé dans [illegible] de l'Amérique du Sud, n'importe qu'il puisse se charger de la direction d'un magasin de groceries, ou de marchandises sèches, ou de boucherie. Il sera [illegible] de s'adresser [illegible] à P. L. B. au Bureau de la [illegible]